

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2022

EDUCATION

ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS / ACCUEILS PERISCOLAIRES - REMBOURSEMENT DE PRESTATION A UN USAGER

Dans le cadre des accueils collectifs de mineurs périscolaires et extrascolaires, sur les écoles de la Commune, certains enfants n'ont pu bénéficier de la prestation.

Sur proposition de Monsieur DORCIER, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le remboursement de la famille présentée pour un montant de 30 €.

----- Fin du document -----